



UNION ORNITHOLOGIQUE DE FRANCE

Région n° 7 - Lorraine - Ardenne - Champagne

Les **AMIS** des **OISEAUX** de **HAYANGE** - VAL DE FENSCH -

Président : Didier KUHN
185 route de Verdun 57180 TERVILLE
Tél: 03 82 88 07 05 / 06 04 00 14 37
didierkuhn57@yahoo.fr

<http://www.laoh.fr>

CONCOURS HAYANGE 2017

29 octobre au 05 novembre 2017

CALENDRIER

LIEU : HAYANGE : **Complexe Sportif Régine Cavagnoud – 4, le Fond des Vaches** (à côté piscine Féralia)

INSCRIPTIONS : **Date limite Mercredi 18 octobre 2017** (impératif lié à délivrance des certificats DSV)

- par courrier à : **Mr BERNA Jean-Marie, 8 rue du Limousin 57970 YUTZ – tel : 03-82-51-04-65**
- ou par mail : jm.berna@free.fr
- ou par Ornithonet

DROITS D'ENGAGEMENT: 2 € / oiseau ,8 € /stam, palmarès sur www.laoh.fr.
(pas de palmarès papier)

Règlement à joindre à l'inscription : Chèque à établir à l'ordre : **Les Amis des Oiseaux de Hayange (A.O.H.)**

ENLOGEMENT : **Dimanche 29 octobre de 16h à 19h**
Lundi 30 octobre de 9h à 12h et de 13h30 à 19h

CLASSIFICATION : classification officielle **U O F - C O M FRANCE 01/07/2017**
Pas de concours Chant.

JUGEMENT : Mardi 31 octobre et Mercredi 01 novembre.

Juges Canari Posture :	M. FAESSEL et M. ROHMER
Juges Canari Couleur :	M. SAUSSE et M. AURITE
Juges Exotique bec droit :	M. DARMAGNAC et M. KEMPENICH Laurent
Juge Psittacidés :	M. BESCOND et M. HANS
Juge Faune Européenne-Hybride :	M. AURITE et ou M. ROHMER

Inauguration et Remise des prix du Classement Général : **Vendredi 03 Novembre à 18h30**

Ouverture au Public : Samedi 04 et Dimanche 05 novembre
9h à 12h - 14h à 18h

Dimanche 05 novembre à 18h : **Attribution de lots sur table** aux 10 premiers éleveurs du classement général : classement établi par cumul des 10 meilleurs pointages par participant.

DELOGEMENT : Dimanche 05 Novembre à 18h30.
L'ordre de délogement s'opérera sur la base de l'éloignement.

REGLEMENT

- 1° Le règlement relatif à notre concours est celui en vigueur à l' U O F - C O M FRANCE
- 2° Peuvent participer à ce Concours tous les éleveurs adhérents à la ROLAC.
- 3° Les inscriptions peuvent se faire par courrier, par messagerie électronique et par Ornithonet jusqu'au **18 octobre 2017** inclus. L'inscription ne sera effective qu'après réception du règlement.
- 4° Toute modification devra être portée en rouge sur la feuille d'engagement lors de l'engagement des oiseaux. (Aucune modification ne sera prise par téléphone)
- 5° Attribution des titres: pointage minimum à obtenir
- | | Champion | Deuxième | Troisième |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Individuel : | 90 = 5 points | 89 = 3 points | 89 = 1 point |
| Stam : | 360 = 7 points | 358 = 5 points | 358 = 3 points |
- Un point devra obligatoirement séparer l'oiseau classé champion de celui classé deuxième.**
- 6° Récompenses : Un cumul des points sera établi par éleveur :
- **de 1 à 9 points** : Médaille Or, Argent ou Bronze en fonction du plus haut titre obtenu.
 - **à compter de 10 points** : coupe ou lot à choisir sur table.
- De plus :**
Un Classement Général Eleveur sera établi sur 10 oiseaux.
Le cumul des 10 meilleurs pointages déterminera le classement final. En cas d'égalité sur 10 oiseaux le 11^{ème}, voir 12^{ème}, etc... départageront les éventuels ex aequo.
- Les 10 premiers de ce classement choisiront un cadeau supplémentaire sur table.**
- 7° Les oiseaux participants au Championnat pourront être mis en vente. Une commission de 10% sera prélevée par l'AOH. A cet effet, veuillez à indiquer les oiseaux à vendre ainsi que le prix et le sexe sur les feuilles d'engagement. Aucune bourse ne sera organisée en parallèle.
- 8° Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (*espèces inscrites à l'arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des espèces protégées*), les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de la Guyane (*arrêté du 16 Mai 1986*), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (*Cites*), ne pourront être engagés que par **les éleveurs titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces.**
La copie de l'autorisation de détention ou du Certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage, sera jointe au formulaire d'engagement ; sera jointe également une copie du livre des entrées et sorties justifiant les souches.
Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière.
Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.
- 9° L'état sanitaire des oiseaux sera contrôlé par le vétérinaire officiel.
- 10° **Chaque éleveur devra fournir une déclaration sur l'honneur** (modèle ci-joint) au plus tard lors l'engagement.
Les éleveurs ayant participé à une manifestation internationale, devront fournir un certificat de bonne santé signé par un vétérinaire sanitaire datant de 5 jours au plus à la date d'engagement des oiseaux.
- 11° La vente d'oiseaux à l'extérieur de la salle d'exposition est interdite.
- 12° L'organisateur ne fournira pas de cages concours, ni d'abreuvoirs.
- 13° Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Le fait d'engager des oiseaux vaut acceptation du présent règlement.
- 14° Tout autre cas particulier sera soumis à l'approbation du Comité.

BONNE CHANCE A TOUS ET AU PLAISIR DE VOUS RETROUVER

INSCRIPTION CONCOURS INDIVIDUEL

NOM ET PRENOM DE L'ELEVEUR : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL ET COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ PORTABLE : _____

ADRESSE MAIL : _____

REGION : _____ CLUB : _____

SOUCHE UOF : _____ AUTRE(S) NUMEROS DE SOUCHE : _____



	SECTION	CLASSE	SOUCHE	ANNEE	BAGUE	SEXE	PRIX	DENOMINATION
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

RECAPITULATIF DES FRAIS DE PARTICIPATION :

Nombre d'oiseaux en individuel : _____ x 2 € = _____ €

TOTAL : _____ €

Date et Signature :

Note - Message de l'élève :

Cocher la case ci-après si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées figurent sur le palmarès ; seuls seront mentionnés vos Nom,

INSCRIPTION CONCOURS STAM

NOM ET PRENOM DE L'ELEVEUR : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL ET COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ PORTABLE : _____

ADRESSE MAIL : _____

REGION : _____ CLUB : _____

SOUCHE UOF : _____ AUTRE(S) NUMEROS DE SOUCHE : _____



	SECTION	CLASSE	SOUCHE	ANNEE	BAGUE	SEXE	PRIX	DENOMINATION
1								
2								
3								
4								
5								

RECAPITULATIF DES FRAIS DE PARTICIPATION :

Nombre de stam

: _____ x **8 €** = _____ €

TOTAL : _____ €

Date et Signature :

Note - Message de l'élève :

Cocher la case ci-après si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées figurent sur le palmarès ; seuls seront mentionnés vos Nom, Prénom et Région

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS
OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT**

La présente Déclaration devra accompagner vos oiseaux au moment de l'enlèvement

Je soussigné,

NOM ET PRENOM DE L'ELEVEUR : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL ET COMMUNE : _____

REGION : _____ CLUB : _____ SOUCHE UOF : _____

AUTRE(S) NUMEROS DE SOUCHE : _____

déclare sur l'honneur

- que les oiseaux que je présente sont en bonne santé
- que les oiseaux que je présente à cette manifestation sont issus de mon élevage
- ne pas avoir participé à des manifestations à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation (*Une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger – dans ce cas, il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à la manifestation internationale.*)
- avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

Date	Lieu	Club organisateur	Expo internationale (O/N)

- N'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 30 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale,

Certifié exact le _____

Signature de l'éleveur exposant :